



ASSISTANCE MEDICALE TOIT DU MONDE
Association Loi 1901

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, Le 18 juin, A 10 heures

Les membres de l'Association ASSISTANCE MEDICALE "TOIT DU MONDE" dont le siège social est situé à Nanterre (92), au 81 rue de Maréchal Joffre, se sont réunis dans les locaux de la Maison du Barreau située au 2 rue de Harlay - 75001 Paris.

Préalablement à l'Assemblée, il avait été remis à tous les membres, l'ordre du jour ainsi que le rapport moral du Président et le rapport financier de la Trésorière.

La séance est ouverte à 10 heures.

A l'unanimité, Nathalie Jauffret est nommée Présidente de l'Assemblée.
Laurent Charbonnier est désigné Scrutateur.
Joël Siwoschinsky accepte les fonctions de Secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, Mme Nathalie Jauffret constate et déclare que, par application des dispositions statutaires, l'Assemblée peut valablement délibérer, chaque membre ayant été régulièrement convoqué ou régulièrement représenté par pouvoir déposé sur le bureau.

Comme l'atteste la feuille de présence déposée sur le bureau et régulièrement émergée,
442 adhérents ont été convoqués, dont **36** présents, **148** représentés et **258** absents.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- Présentation du rapport moral du Président,
- Présentation du rapport financier du Trésorier,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/21,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce,
- Approbation du bilan et du compte de résultat arrêtés au 31/12/2021,
- Quitus au Président et au Trésorier,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

La Présidente ouvre la séance et présente ensuite en détails son rapport moral pour l'année 2021 approuvé lors de la séance du Conseil d'administration du 1^{er} juin 2021. Elle invite ensuite le Trésorier à poursuivre.

M. Gilles MOUTERDE commente l'ensemble de son rapport financier et indique que l'exercice social, clos le 31 décembre 2021, fait apparaître un déficit d'un montant de 3249 €. Il précise que le dernier Conseil d'administration du 1 juin 2022 a approuvé, à l'unanimité, le bilan et le compte de résultat.

Monsieur Yves Pascault, Commissaire aux Comptes de l'association présente ensuite son rapport général certifiant notamment que « les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

Après avoir répondu à toutes les questions qui sont posées sur leurs rapports et les comptes, la Présidente et le Trésorier mettent successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés approuve le rapport moral du Président et le rapport financier du Trésorier de l'année 2021.

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuvés par le Conseil d'Administration du 1 juin 2022, approuve le bilan et le compte de résultat faisant apparaître un déficit d'un montant de 3 249 € pour l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale des Associés donne quitus au Président et au Trésorier pour la bonne exécution de leur mission et de leur gestion à ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit constaté à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et qui s'élève à la somme de 3 249 €, en totalité au compte « Report à nouveaux ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La Présidente passe ensuite aux questions diverses et répond à plusieurs questions émises par les membres de l'assemblée.

La Présidente propose enfin de passer à la présentation d'un diaporama évoquant les dernières actions au Népal et en Inde d'une part et les manifestations organisées par AMTM en France d'autre part.

La Présidente commente les photos et répond aux questions qu'elles soulèvent.

La séance est levée à 12h30 et une collation est offerte aux participants de cette assemblée générale.

De tout ce que dessus, il a été dressé, en deux exemplaires, le présent procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire.

FAIT A NANTERRE, LE 18 JUIN 2022

LA PRESIDENTE
NATHALIE JAUFFRET



LE SECRETAIRE
Joël SIWOSCHINSKY

